

CESU obligatoire en 2019, êtes-vous prêt(e) ?

Madame, Monsieur,

En 2019 les déclarations sociales des accueillants familiaux devront se faire exclusivement par Chèque Emploi Service Universel (CESU). Ce changement prévu par l'URSSAF est une première étape vers le prélèvement à la source qui prendra effet en 2020.

Pas de panique !

Un ou plusieurs de vos accueillis bénéficie déjà de nos services. En effet, depuis 2 ans CetteFamille propose ses services de gestion administrative aux accueillis et leurs aidants. 1 500 accueillis nous font déjà confiance.

Comme vous le savez, nous gérons tout le volet administratif de l'accueil : déclarations sociales compatibles avec le prélèvement à la source (CESU), création des contrats en lien avec les règlements départementaux, avenants (hospitalisations, remplacements), bulletins de rémunération mensuels, etc.

Nous donnons accès à notre plateforme téléphonique d'experts basée en France, et notre veille juridique vous permet d'être toujours à jour.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

CetteFamille est 100% dédiée à l'accueil familial. Nos 10 experts préparent le passage au prélèvement à la source depuis 1 an, et gèrent déjà 1 500 dossiers partout en France.

+ SIMPLE POUR TOUT LE MONDE

Notre service de gestion administrative vous permet de simplifier votre gestion grâce à un interlocuteur unique, des bulletins de rémunération harmonisés et des dates de paiement sécurisées.

Il libère les accueillis et les aidants des contraintes administratives, et les sécurise.

100% GRATUIT POUR L'ACCUEILLANT

Le service est 100% gratuit pour vous. Les frais de gestion sont de 2% du montant de l'accueil, payés en plus par l'accueilli. Votre rémunération ne change pas.

Grâce à vous, vos accueillis bénéficient d'un mois offert, sans engagement.



40€ OFFERTS

Pour chaque accueilli parrainé avant le 31/12/2018, nous vous offrons 40€ en chèques cadeaux Kadéos®.

Parrainez vos accueillis avec le code DJC68 !

Appelez-nous pour profiter de cette offre.



par accueilli parrainé,
soit 120€ pour 3 accueillis

09 75 18 28 23

du lundi au vendredi de 9h à 18h
(Numéro non surtaxé)

Email : contact@cettefamille.com
Site internet : www.cettefamille.com



pour vos accueillis



Christine, accueillante à Loucé (61)

« Pour mes pensionnaires c'est un souci en moins, pour moi c'est beaucoup plus simple à gérer tous les mois. Je sais quand je suis payée, et j'appelle si j'ai un problème ! »



Jacques, aidant à Puchvillers (80)

« Ils se sont occupé de tout, je n'ai rien à faire. Je n'ai plus peur de me tromper dans les démarches. »



Prestataire de Services
N°1310PS1-MS7

Soutenu par